

SEANCE DU 29 JUIN 2017

Présents : 10 Membres

Absent non excusé : Monsieur BROUET Serge

Secrétaire : Madame FOUGERE Audrey

N° 416 – Pourvoi du poste d'adjoint vacant

Suite à la démission de Monsieur DURET Laurent du poste de 2^{ème} Adjoint pour raisons professionnelles et à l'acceptation de celle-ci par Madame La Préfète de la Meuse, Monsieur Le Maire propose le remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Pour être conforme aux articles L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire propose de ne pas procéder à des élections complémentaires et mentionne que le nouvel élu occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

N° 417 – Election d'un adjoint

Il a été procédé sous la présidence de Monsieur ZWATAN Louis, à l'élection du 2^{ème} Adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
Monsieur FOUGERE Joël	trois voix (3)
Monsieur HAMZAOUI Jean-François	quatre voix (4)
Monsieur LUDWIG Daniel	une voix (1)
Monsieur REMY Bernard	une voix (1)

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue au premier tour, il a été procédé à un second tour de scrutin.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
Monsieur FOUGERE Joël	trois voix (3)
Monsieur HAMZAOUI Jean-François	cinq voix (5)
Monsieur REMY Bernard	une voix (1)

Monsieur HAMZAOUI Jean-François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

N° 418 – Indemnité de l'adjoint

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et avec effet immédiat de fixer le montant de l'indemnité de l'Adjoint à 6,60% de l'indice brut terminale de la fonction publique.

N° 419 – Désignation délégués Syndicat Mixte Scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer les délégués au SMS de LACROIX-SUR-MEUSE.

Titulaires : FOUGERE Audrey et GERVASI Laëtitia

Suppléants : ZWATAN Louis et ZUNINO Sandrine

N° 420 – Commissions communales

Les commissions communales ont été remises à jour.

N° 421 – Avenants immeuble « Rue du Chenot » et « Salle des fêtes »

Immeuble « Rue du Chenot »

Monsieur Le Maire présente les devis pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de la maison « Rue du Chenot », à savoir :

- BERGERET Christophe (Electricité)	148,50 € TTC
- LOR FERMETURES (Menuiserie extérieure)	495,00 € TTC
- MARTIN Yohann (Plomberie)	357,50 € TTC
- EST RAMONAGE (VMC)	434,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir les entreprises ci-dessus désignées
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Salle des fêtes – Avenant marché (Lot1 maçonnerie – Gros œuvre)

Monsieur Le Maire présente le devis pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la salle de fêtes, à savoir :

- SARL RAIWISQUE (Maçonnerie-Gros œuvre)	34,56 € TTC
--	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'entreprise ci-dessus désignée
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Salle des fêtes – Travaux supplémentaires hors marché

Monsieur Le Maire présente les devis pour les travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la salle de fêtes, à savoir :

- SARL RAIWISQUE (Réfection de désactivé)	1 180,80 € TTC
- SARL RAIWISQUE (Carrelage cuisine)	600,70 € TTC
- BERGERET ELECTRICITE (Sèche mains + divers)	1 452,00 € TTC
- STEINER MENUISERIE (Escalier + divers)	1 095,60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir les entreprises ci-dessus désignées
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

N° 422 – Modification des statuts du SIE Centre Meuse

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Centre Meuse a adopté de nouveaux statuts lors de son assemblée générale du 19 juin 2017. Il rappelle que l'ensemble des communes adhérentes au syndicat doit formuler un avis.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

- D'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Centre Meuse
- De donner tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération

N° 423 – Adhésion de la Commune d'Ambly-sur-Meuse au SIE Centre Meuse

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la commune d'Ambly-sur-Meuse d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Centre Meuse pour la compétence « éclairage public », et de l'avis favorable émis par le Comité Syndical du SIE le 19 juin 2017, sous réserve de la validation des nouveaux statuts. Il rappelle que l'ensemble des communes adhérentes au syndicat doit formuler un avis.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Ambly-sur-Meuse au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Centre Meuse pour la compétence « éclairage public », portant sur l'entretien et la rénovation de son réseau d'éclairage public, sous réserve de la validation des nouveaux statuts par les services préfectoraux
- De donner tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération

N° 424 – Points informations

- Salle des fêtes : réception des travaux le 6 juillet 2017 avec les entreprises et inauguration le 22 juillet 2017
- Salle des fêtes : Un courrier a été adressé au SDIS pour demander le classement de la salle en 5^{ème} catégorie
- Admission en non-valeur : lors de sa séance du 23 Mars 2017 et sur proposition de Monsieur Le Trésorier, Le Conseil Municipal a décidé de mettre en non-valeur la somme de 15 € (impayé bois). En date du 28 juin 2017, la dette a été régularisée par le débiteur

N° 425 – Questions diverses

- Jeu de quilles : dangereux pour les enfants. Il conviendrait de le démonter ou de le refaire
- Filet de foot à changer
- Arbustes à tailler aux abords des maisons 6 et 8 Rue de la Libération

Séance levée à 21 H 00